



Borne déplacée et bétonnée

Par **Ketyss**, le **19/07/2022** à **07:30**

Bonjour à tous,

Je souhaiterais savoir quel est le délai limite légal pour porter plainte pour déplacement de borne ? Mon voisin en a bétonné une il y a 5 ans et aujourd'hui fait des histoires.

En vous remerciant d'avance pour vos réponses.

Par **Marck.ESP**, le **19/07/2022** à **07:39**

Bonjour

Ce Voisin a-t-il déplacé la limite à son avantage ?

Par **Ketyss**, le **19/07/2022** à **08:35**

Il l'a déplacée de sorte que désormais celle-ci est à cheval sur les 2 terrains donc il y a bien empiètement mais minime.

Je précise qu'ils n'ont refait qu'une partie de leur clôture (environ 20 m de clôture rigide neuve pour une longueur totale d'environ 85m) et que le reste est un vieux grillage souple détendu (posé par le père de la voisine, la fille a repris la maison).

Aujourd'hui il nous menace d'enlever le grillage souple, ce qui va nous poser problème puisque nous avons deux chiens (un husky et surtout un malinois).

La pose des 20 mètres de clôture rigide n'a pas été faite correctement puisqu'ils n'ont pas pris les deux bornes opposées comme base d'alignement.

Je souhaiterais faire quelque chose de propre sans toutefois que cela soit à mon désavantage.

Avant les travaux, j'avais fait des photos de la borne avant que celle-ci soit déplacée, au cas où.

Personnellement, je n'avais jamais vu ça avant (clôture "à moitié" refaite).

Par **Prana67**, le **19/07/2022** à **09:05**

Bonjour,

Si je comprends bien votre problème c'est que le voisin veut enlever une partie du grillage. Cette partie est-elle sur son terrain, sur le votre ou c'est mitoyen ? Si c'est chez lui il peut l'enlever, si c'est chez vous il n'a pas le droit d'y toucher, si c'est mitoyen les deux doivent être d'accord.

Si vous ne savez pas exactement il faut faire intervenir un géomètre.

Par **Ketyss**, le **19/07/2022** à **09:52**

Vous avez tout compris.

Pour moi, la partie qu'il veut enlever est mitoyenne puisqu'elle est dans la continuité de la nouvelle portion de clôture où la borne a été déplacée.

Mais eux dirons que non puisque c'est son père qui l'a installée.

Comme ils ont bougé la borne, pour moi maintenant c'est mitoyen.

Pour être sûr, il faudrait faire intervenir un géomètre, mais, les connaissant, ils ne voudront pas le faire.

Votre réponse m'a donné la solution à mon problème ; comme ils ont bougé la borne, s'ils veulent enlever le grillage, ils remettent la borne à sa place (ainsi que la portion de clôture neuve), ce qui n'arrivera pas.

Je vous remercie pour vos réponses.